

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LUCHAPT

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTIN Guillaume, Maire.

Nombre de conseillers municipaux :	en exercice :	10
	Présents :	6
	Votants :	6

Date de convocation du conseil municipal :	22 juillet 2024
Date d'affichage de la convocation :	22 Juillet 2024

PRESENTS : MM. MARTIN Guillaume, CHEGARAY Henriette, RENARD Bertrand, DACLON Gérard, CHATEAU Joël, HELIAN Magali.

EXCUSÉS : HURBE Laëtitia, JOSPIN Avril, COUTURIER Stéphane (pouvoir à Annemée VAN AUBEL

DACLON Gérard a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1. *Approbation du PV du 11 juin 2024.*
2. *Approbation du rapport d'activités CCVG 2023*
3. *Décision modificative « Réserve incendie » (virement de crédit)*
4. *Révision du Loyer « 10 Grand'Rue »*
5. *Questions diverses (Ordinateur portable).*

Objet : *Approbation du PV du 29 Mars 2024*

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Objet : *D2024029 : Approbation du rapport d'activités CCVG 2023*

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Vienne Gartempe (CCVG). Celui-ci retrace l'ensemble des réalisations 2023 ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif de cette même année.

Les représentants de la commune au conseil communautaire répondent aux questions posées par le Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Montmorillonais.

Objet : D2024030 : Décision modificative N°2 « réserve incendie » (virement de crédit)

Le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET	DIMINUTION SUR CREDITS		AUGMENTATION SUR CREDITS	
	Article	Montant	Article	Montant
Autres installations, matériel et outillage techniques			2158 Op139	10 000€
Réhabilitation ancienne école	Art 2131 Op 164	10 000€		
TOTAL		10 000€		10 000€

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces virements de crédits.
Après délibération, le Conseil Municipal approuve les virements de crédits ci-dessus à l'unanimité.

Objet : D2024031 : Révision du Loyers 10 Grand'Rue.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le logement situé 10 Grand'Rue possède une pompe (vide cave) qui occasionne des frais électriques. Le Maire donne la parole à M Gérard DACLON.
M Daclon suite à un entretien avec la locataire propose de compenser les frais de cette pompe, par la non augmentation du loyer.

Données prises en compte pour le coût de fonctionnement de la pompe (Présenté par M DACLON Gérard)

Fonctionnement de la pompe pendant 6 mois de l'année, à 50 % du temps soit 2415 h.

Puissance de la pompe 430 W

Facteur de puissance 0.87 soit consommé pour le client

Le prix du kWh TTC retenu pour le calcul est de 0,22 €

Soit 208€ par an ou 17,33 € / mois.

Présentation du Calcul de l'augmentation du loyer prévu au 01/06/2024 :

Loyer actuel multiplié par l'IRL 1er trimestre 2024 et divisé par l'IRL 1er trimestre 2023 soit
 $410 * 143.46 / 138.61 = 424.35€$.

Soit une augmentation de 14.35€ / mois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (4 voix pour et 2 voix contre) :

- Décide de ne pas appliquer l'augmentation du loyer mensuel de 14.35 € pour compenser les frais occasionnés par la pompe.
 - Précise que cette décision sera applicable jusqu'au 31 mai 2025.
 - Autorise le Maire à signer tous les documents
 - Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires sur ce dossier.
-

Questions diverses :

- 1)Projet d'achat d'un ordinateur portable pour remplacer celui de la salle du conseil municipal.

Le conseil municipal ne pense pas que l'achat soit rentabilisé.

- 2) Cinéma en plein air le 1er Août 2024, 21h30 – Stade de football – Luchapt.

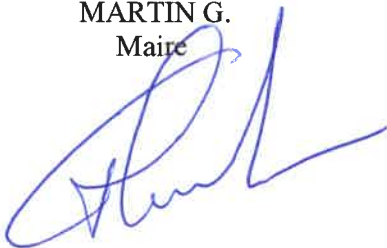
Buvette à organiser (la buvette sera tenue par les membres du conseil municipal)

- 3) Mme Francine MONDY part en retraite le 31/07/2024

Prochaine réunion de conseil : Vendredi 27 septembre.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

MARTIN G.
Maire



DACLON Gérard
Secrétaire



